

Raffinage de l'or en Guinée : Comment en faire une réalité ?

9 juillet 2026 à 12h 16 - [ALPHA OUMAR BALDÉ](#)

Vendredi 19 juin 2026, à l'occasion d'une rencontre avec les acteurs des secteurs aurifères industriel, semi-industriel et artisanal, ainsi que les responsables des comptoirs d'achat d'or, le président de la République Mamadi Doumbouya a annoncé l'interdiction de l'exportation de l'or brut extrait des mines du pays. Il a imposé le raffinage local désormais. Mais qu'est ce que cela implique concrètement ? Comment en faire une réalité et pas une simple annonce politique ? Nous en avons discuté avec Dr Mohamed Cissé, Économiste évaluateur dans une interview.

Qu'est-ce que le raffinage de l'or implique concrètement — et pourquoi la Guinée exportait-elle jusqu'ici son or à l'état brut ?

Raffiner l'or consiste à purifier le métal extrait, puis à le couler en lingots certifiés selon les standards internationaux tel que le standard de la London Bullion Market Association (LBMA). C'est cette étape qui crée l'essentiel de la valeur ajoutée et permet la traçabilité exigée par les marchés.

Historiquement, l'or guinéen partait brut vers des raffineries étrangères européennes, émiraties, ou suisses où il était fondu, certifié, valorisé, puis revendu sur les marchés internationaux à un prix sans commune mesure avec celui auquel la Guinée l'avait cédé.

La Guinée a annoncé que son or devra désormais être raffiné sur son territoire. Concrètement, dispose-t-on aujourd'hui des infrastructures, de l'énergie et des compétences nécessaires — et si non, dans quel délai réaliste pourrait-on y parvenir ?

La pièce maîtresse est la Nimba Gold Refinery (NGR) située à Gbessia. L'usine représenterait un investissement de 30 millions de dollars américains avec une perspective de production en juillet 2026 selon l'agence Ecofin. La capacité initiale est de 530 tonnes par an avec une augmentation projetée à 733 tonnes par an. L'infrastructure physique serait quasi prête et il serait question de semaines pour un démarrage commercial. Mais deux zones d'incertitude majeures demeurent :

? **L'approvisionnement en or brut** : une telle capacité suppose la disponibilité régulière de matière première, dans un pays où la filière aurifère reste largement dominée par l'exploitation artisanale. En plus, la quantité exportée d'Or était d'environ 66,33 tonnes en 2025 selon le bulletin minier numéro 30, ce qui est largement inférieur à la capacité de production de la raffinerie, qui pourrait fonctionner en sous-capacité si la production n'est pas rehaussée par l'augmentation des capacités existantes, l'arrivée d'autres acteurs exploitants et l'organisation des activités des EMAPE.

? **La traçabilité de l'or artisanal** : la Guinée prépare des mesures pour formaliser la production artisanale d'or et renforcer la traçabilité des flux de la filière. La stratégie nationale d'inclusion financière est disponible ainsi que le guide de formalisation des EMAPE. Il est ainsi clair que les autorités sont en dynamique pour assurer l'organisation et la structuration et la traçabilité des flux réels d'Or issus de l'exploitation artisanale et à petites échelles. Toute chose qui renforce la maîtrise de la chaîne de valeur et la création des conditions commerciales à l'international.

Si cette décision est effectivement mise en œuvre, quel serait selon vous l'impact le plus significatif pour l'économie guinéenne — en termes d'emplois, de recettes ou de développement industriel ?

L'impact potentiel le plus significatif est la captation de la valeur ajoutée, la création d'emplois indirects surtout, l'amélioration des recettes fiscales liées à la transformation et la labellisation. Un article d'un de vos confrères rapporte que, selon les promoteurs, les revenus potentiels sont évalués selon une capacité de traitement annoncée de 2 000 kilogrammes d'or par jour, soit près de 14 tonnes par semaine.

À mon sens, l'impact le plus tangible à court terme serait fiscal et souverain (recettes d'exportation captées localement, signal de souveraineté), plutôt qu'en emplois massifs dans la mesure où le raffinage industriel est une activité capitalistique, pas très intensive en main-d'œuvre comparée à l'extraction elle-même.

Raffinage de l'or en Guinée : Comment en faire une réalité ?

Plusieurs pays africains riches en ressources peinent à transformer leurs matières premières localement. Quels sont, selon-vous, les principaux défis que la Guinée devra relever pour que cette réforme soit un succès ?

Les principaux défis peuvent s'inscrire, entre autres, dans :

- l'intégration de l'orpaillage artisanal dans les circuits formels. Une étude du Projet PlanetGold du CASE montre les écarts de coïncidence de besoins entre les orpailleurs et les institutions de crédit. Le même projet sous l'égide du Ministère de l'Environnement et du développement durable a validé la stratégie nationale d'inclusion financière des EMAPE afin d'encadrer ce processus. Un guide méthodologique déjà remis aux autorités compétentes en indique le processus de formalisation ;
- La garantie des standards de raffinage internationalement reconnus (certification LBMA notamment). Le non alignement aux standards compétitifs affectera l'acceptabilité voire la décote sur les marchés ;
- Le maintien de la confiance des opérateurs miniers internationaux car la mesure touche directement des acteurs comme la Société Aurifère de Guinée (SAG), filiale du consortium sud-africain AngloGold Ashanti, ainsi que d'autres compagnies ;
- La création des conditions énergétiques et logistiques pour faire tourner une raffinerie en continu

- ?La gestion de la conformité des conventions afin de prévenir les conflits et réunir les conditions de concrétisation de cette vision stratégique.

Ces conditions conjuguées à l'assurance des débouchés sans décote favoriseraient l'atteinte des objectifs des autorités, notamment la création des valeurs, la souveraineté et la maîtrise de la chaîne de valeur.

**Comment distinguer, à ce stade, un véritable tournant de politique minière d'une simple annonce ?
Quels indicateurs concrets permettraient de mesurer la mise en œuvre réelle de cette décision ?**

Quelques indicateurs concrets sont à surveiller dans les prochains mois :

- Le démarrage commercial effectif de NGR
- ?La publication de textes réglementaires précis sur l'or artisanal ainsi que des arrêtés conjoints nécessaires
- ?Des efforts de conciliation et de résolution des contraintes à l'amiable
- ?Le volume réel d'or traité par NGR comparé à sa capacité annoncée (2 000 kg/jour)
- ?La réaction des grands opérateurs internationaux (AngloGold Ashanti, compagnies canadiennes) pouvant aboutir au maintien, ajustement partiel ou profond de leurs investissements.

Pour l'instant, on note la volonté politique qui est ferme et répétée. L'outil industriel existe physiquement, mais la mise en œuvre opérationnelle (approvisionnement, formalisation de l'artisanal, conciliation éventuelle) reste à démontrer dans les prochaines semaines et mois.

Propos recueillis par Elisabeth Zézé Guilavogui